

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE DEAUX
ARRETE N°2/2020

Portant fermeture du foyer communal

Le Maire de Deaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles I.2212-1 et suivants,

Considérant les pouvoirs de police délégués aux Maires,

Considérant l'épidémie en cours de COVID 19 sur le territoire national

Considérant les mesures prises par le gouvernement en date du 12 mars 2020

Considérant la nécessité de limiter les rassemblements de population

ARRETE

Article 1er :

Le foyer communal sera fermé pour toute activité, en dehors de la gestion de crise sur le territoire communal, à compter du 13 mars 2020 21h et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Le matériel associatif présent dans la salle principale devra être évacué et remisé dans les locaux mis à disposition.

Article 3 :

La secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

- Monsieur le Président d'A DEAUX MI NO
- Monsieur le Président de l'APE de Deaux
- Monsieur le Président des Fêtes Deauxoises

Deaux, le 13 mars 2020

L'adjoint par délégation

Didier Salles

